



**Casablanca, le 12 décembre 2008**

## **AVIS N° 238/08**

### **RELATIF A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE PAPELERA DE TETUAN AU TITRE DE LA FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIETE SAFRIPAC SA**

**Avis d'approbation de la Bourse de Casablanca n°17/08 du 11/12/2008**

**Visa du CDVM n° VI/EM/051/2008 en date du 11/12/2008**

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la bourse des valeurs, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06, et notamment son article 7 bis ;

#### **ARTICLE 1 : CADRE DE L'OPERATION**

Conformément aux termes du mémorandum d'intention en date du 14 février 2008 qui prévoyait notamment la réalisation de travaux d'évaluation et d'audit juridique, comptable, fiscal et social de la Société et de Safripac, la Société et Safripac ont engagé des discussions et des diligences afin de déterminer l'opportunité de mettre en place un partenariat dans le domaine de production de papier au Maroc.

La Société et Safripac ont signé le 21 juillet 2008 un protocole d'accord fixant les termes et les conditions relatifs à leur rapprochement stratégique par voie de fusion par absorption de Safripac par la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société, réuni les 22 et 29 juillet 2008, a notamment arrêté les modalités et conditions de la fusion-absorption de Safripac SA par la Société. De même, le Conseil d'Administration de Safripac, réuni le 22 juillet 2008 et le 31 octobre 2008, a notamment arrêté les modalités et conditions de la fusion-absorption de Safripac par la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société du 29 juillet 2008 a également chargé son Président, M. ESQALLI, de procéder à la mise en forme définitive du projet du traité de fusion, de signer l'acte définitif et d'une manière générale, de prendre toutes mesures utiles pour assurer la réalisation de la fusion.

Le Conseil d'Administration de la Société, en date du 31 octobre 2008, a apporté des modifications aux modalités de fusion et a chargé son Président de la mise en forme définitive de l'avenant au traité de fusion. Ce même conseil a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le 18 décembre 2008, notamment en vue d'approuver le projet de fusion.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 septembre 2008, modifié par avenant en date du 31 octobre 2008, la Société et Safripac SA ont conclu un traité de fusion, par voie d'absorption de Safripac SA par la Société dont les principales caractéristiques sont ci-après rapportées :

- Safripac SA apportera à la Société, sous réserve de la réalisation définitive de la fusion, l'universalité de son patrimoine, tel qu'il est décrit et énuméré ci-après et sans que cette énumération ait un caractère limitatif ;
- Pour établir les conditions de la fusion, la Société et Safripac SA ont décidé l'utilisation des comptes arrêtés pour la Société au 31 décembre 2007 et pour Safripac SA au 31 mars 2008, date de clôture du dernier exercice social de chacune desdites sociétés ;
- Les éléments d'actif et de passif formant le patrimoine de Safripac SA, figurant dans les tableaux ci-après, seront apportés à la Société pour leur valeur nette comptable au 31 mars 2008, à l'exception (i) de certains éléments qui ont fait l'objet d'une réévaluation, et (ii) du fonds de commerce qui a fait l'objet d'une évaluation conventionnelle.

## **ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE L'OPERATION**

La fusion-absorption s'inscrit dans le cadre d'un rapprochement stratégique entre la Société d'une part et Safripac SA d'autre part et ce dans un contexte économique difficile et un marché de la papeterie caractérisé par : (i) la hausse des prix des matières premières (en l'occurrence la pâte à papier), (ii) le coût élevé de la facture énergétique et (iii) l'impact des importations sur le marché national de la papeterie.

Cette opération de fusion-absorption trouve également toute sa justification dans la complémentarité caractérisant les deux sociétés concernées, compte tenu notamment de la similitude des activités exercées ainsi que du capital humain et de l'expérience accumulée par chacune des entités dans l'industrie papetière.

Les principaux objectifs visés par la Société à travers la présente opération de fusion-absorption sont les suivants :

- Constituer un acteur clé sur le marché du papier et du carton (impression/écriture et emballage) au Maroc :
  - Doté d'un outil de production modernisé ;
  - Fort d'une situation financière solide ;
  - Capable d'être compétitif avec les papetiers internationaux, notamment à compter du démantèlement des protections douanières sur le marché marocain prévu en 2012 ;
- Accroître la part de marché de la Société dans l'industrie papetière ;
- Renforcer le potentiel de développement du nouvel ensemble ;
- Réduire le coût de fonctionnement et de gestion du nouvel ensemble et permettre une utilisation plus rationnelle de ses moyens (humains, matériels et financiers).

La fusion devrait permettre à Safripac SA et la Société de conforter leur position d'acteurs majeurs du secteur du papier au Maroc. Par ailleurs, cette opération constitue une opportunité d'accélérer la dynamique de développement des deux sociétés. En effet, après réalisation de la fusion, la Société bénéficiera de synergies industrielles et de perspectives commerciales significatives.

## **ARTICLE 3 : MONTANT DE L'OPERATION**

Le montant de l'opération d'augmentation de capital au titre de la fusion par absorption de SAFRIPAC par PAPELERA DE TETUAN est fixé à 258 699 107 Dh, prime de fusion comprise.

#### ARTICLE 4 : RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE

<b>Nature des titres</b>	Actions de Papelera de Tetuan toutes de même catégorie
<b>Forme juridique</b>	Les actions seront toutes nominatives. Les actions de la Société seront entièrement dématérialisées et inscrites en compte chez Maroclear
<b>Nombre de titres à émettre</b>	1 563 180 actions
<b>Prix d'émission</b>	165,5 Dh par action
<b>Valeur nominale</b>	100 Dh
<b>Prime de fusion</b>	Les actions seront émises avec une prime de fusion de 65,5 Dh par action
<b>Date de jouissance</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2008
<b>Libération des titres</b>	Les actions émises seront entièrement libérées et seront libres de tout engagement
<b>Ligne de cotation</b>	1 <sup>ère</sup> ligne
<b>Négociabilité des titres</b>	Les actions, objet de la présente opération, seront librement négociables
<b>Cotation des nouveaux titres</b>	Les actions issues de la présente augmentation de capital seront entièrement assimilées aux actions déjà existantes, cotées en 1 <sup>ère</sup> ligne, quant à leurs droits et obligations
<b>Droits rattachés</b>	Toutes les actions (anciennes et nouvelles) bénéficieront des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donnera droit à un droit de vote lors de la tenue des Assemblées

#### ARTICLE 5 : MODALITES DE L'OPERATION

La présente augmentation de capital est réservée aux actionnaires actuels de la société Safripac selon une parité d'échange de 108 actions de PAPELERA DE TETUAN contre 19 actions de Safripac. La période d'échange s'étalera du 15 au 17 décembre 2008.

#### ARTICLE 6 : INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Intermédiaires financiers	Dénomination	Adresse
Conseiller et coordinateur global	BMCE Capital Conseil	30, boulevard Moulay Youssef, Casablanca
Organisme centralisateur	Safabourse	9, Bd Kennedy - Casablanca - Maroc

## ARTICLE 7 : COTATION EN BOURSE

- **Caractéristiques de cotation des nouveaux titres :**

Secteur	Sylviculture et Papier
Libellé	PAPELERA DE TETUAN
Ticker	PDT
Code valeur	6500
Code ISIN	MA0000011447
Compartiment	Second compartiment (Marché de développement)
Mode de cotation	Multi-fixing
Date de première cotation	24 décembre 2008

- **Calendrier de l'opération**

Ordre	Etapes	Au plus tard
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	08 décembre 2008
2	Emission de l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca sur l'opération	11 décembre 2008
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par le CDVM	11 décembre 2008
4	Publication au Bulletin de la Cote de l'avis relatif à l'opération	12 décembre 2008
5	Publication de l'extrait de la note d'information dans un journal d'annonces légales	13 décembre 2008
6	Ouverture de l'opération d'échange	15 décembre 2008
7	Clôture de l'opération d'échange	17 décembre 2008
8	- Approbation du projet de fusion-absorption et constatation de la réalisation de l'augmentation du capital par l'AGE de	18 décembre 2008

	la société PAPELERA DE TETUAN. - Approbation du projet de fusion-absorption par l'AGE de Safripac	
9	Réception par la Bourse de Casablanca du Procès Verbal de l'AGE de Safripac SA et de la société PAPELERA DE TETUAN ayant ratifié le projet de fusion-absorption	19 décembre 2008
10	Admission des nouvelles actions PAPELERA DE TETUAN	24 décembre 2008

**DIRECTION MARCHES**